

Paris le 9 juin 2025 à 18h30

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2025

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Adomos informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le lundi **30 juin 2025 à 9h30** au 75, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris.

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 23 mai 2025, bulletin n° 62 et l'avis de convocation sera publié dans un journal d'annonces légales le 13 juin 2025. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans cet avis.

L'avis de réunion valant avis de convocation ainsi que tous les documents et informations prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet de la société : <https://www.adomos.com>.

Les documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée. Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale sera retransmise en direct en visioconférence. Les actionnaires peuvent obtenir le lien de connexion en envoyant un e-mail sur l'adresse accueil@adomos.com, accompagné d'une preuve de détention de titres.

ADOMOS (ALADO, code ISIN FR001400UT31), est historiquement un intervenant majeur de la distribution par Internet d'immobilier d'investissement locatif à destination du particulier. Une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 13 juin 2024 et prolongée jusqu'au 13 juin 2025. Adomos travaille actuellement sur un nouveau projet de développement impliquant un pivot stratégique de ses activités vers la connaissance clients autour d'une nouvelle équipe.

www.adomos.com/bourse

Contact Société : adomos@adomos.com

Contact Investisseurs/Presse : adomos@aelium.fr

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Adomos et à ses activités. Adomos estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le rapport de gestion 2024 publié le 30 avril 2025 et disponible sur le site internet de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Adomos est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Adomos ou qu'Adomos ne considère

pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Adomos diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Adomos dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.